CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HUEZ

DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

જ્જિજ્જિજ

Le 16 septembre 2020 à 18 heures 00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal (mairie annexe), sous la présidence de Monsieur Jean-Yves NOYREY, Maire.

ASSISTENT A CETTE SEANCE:

<u>PRESENTS</u>: Mesdames et Messieurs Jean-Yves NOYREY, Nadine HUSTACHE, Yves CHIAUDANO, Sylvie AMARD, Denis DELAGE, Gilbert ORCEL, Bernard SALSINI, Yves BRETON, Nadia GARDENT-GUILLOT, Pauline ZINI-SMITH, Jonas FABRE, Gabriel CHAMOUTON, Valery BERNODAT-DUMONTIER

ETAIENT REPRESENTEES: Mesdames BARRAL-COSTE, Gaëlle ARNOL

SECRETAIRE: Monsieur Jonas FABRE

Monsieur le Maire donne lecture de l'état civil :

Naissance:

- Allan LEFRANT, le 27 juillet 2020 à La Tronche,

Décès :

- Jean-Marie BORY, le 20 juillet à Grenoble,
- Adrian SMITH, le 31 août à l'Alpe d'Huez.

Il précise que ce dernier était employé municipal. Afin de lui rendre hommage, une minute de silence est respectée par l'assemblée.

Monsieur le Maire présente au conseil et souhaite la bienvenue à Monsieur Alexandre VIALATTE, nouveau Directeur des Ressources Humaines, et Monsieur Jérôme JOLY, nouveau Directeur des Services Techniques.

2020/09/01 - APPROBATION - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 AOUT 2020

Le procès-verbal de la séance du 19 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

POUR: 15 CONTRE: 0

ABSTENTION: 0 NON VOTANT(S): 0

2020/09/02 - Finances - Rapport sur le prix et la qualite du service public d'eau potable 2019

Monsieur Denis DELAGE informe que le bassin de la Romanche est placé en signal d'alerte à compter du 16 septembre jusqu'à présent il était en vigilance, ce qui a pour conséquence essentielle l'arrosage qui est interdit de 09h00 à 20h.

Monsieur Denis DELAGE donne quelques chiffres clés.

Le rendement est de 80 %, il rappelle que selon les préconisations de Grenelle on devrait être au minimum à 73 %, donc un bon rendement qui s'améliore.

Madame Valéry BERNODAT-DUMONTIER, demande si les fuites, déjà évoquées l'an passé, ont été résolues.

Monsieur Denis DELAGE lui répond positivement puisque le rendement est passé de 78 % à 80 %.

Monsieur le Maire lui confirme qu'il reste toujours des fuites, c'est inéluctable.

Monsieur Denis DELAGE indique que l'objectif de la DSP en fin de délégation est de 85 %.

Monsieur Gilbert ORCEL souligne que le rendement de la commune de Bourg d'Oisans est de 48%.

Monsieur Denis DELAGE précise que l'origine de la fuite sur la canalisation d'eau potable d'Auris située sur notre territoire a été trouvée.

Il signale que depuis une dizaine d'année, 250 000 m3 ont été économisés. Le nombre d'abonnés reste le même, et SUEZ va faire un contrôle dans tous les nouveaux bâtiments.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe 2 branchements dans les immeubles avec un compteur individuel, et un compteur collectif. L'objectif avec le délégataire est d'arriver que chaque particulier paie sa consommation au réelle avec son abonnement.

Monsieur Gabriel CHAMOUTON précise qu'avec un compteur individuel, il paierait plus cher.

Monsieur Denis DELAGE déclare que ce système favorise l'économie de la ressource.

Il précise que sur la facture d'eau, la part de l'assainissement est plus importante que la part de l'eau potable, qui correspond au 2/3 du prix.

Il informe qu'il y a une très légère diminution du prix moyen pour 120 m3 passe de 1,51 € en 2019 à 1,50 € en 2020.

Il annonce que les perspectives pour 2020 sont une préconisation de renouvellement aux Ponsonnières, de la rue de la Poste en 2021 et du chemin de Chamont 2022 afin d'améliorer encore le rendement.

Monsieur Gabriel CHAMOUTON demande si les eaux non facturées non autorisées (page 33 du document) sont considérées comme des fuites.

Monsieur Denis DELAGE lui répond qu'effectivement que ces eaux perdues correspondent pour partie à des fuites, mais aussi à des prélèvements illicites sur les poteaux à incendie et aux volumes sur compteurs non vus. Ces fuites sont comprises dans la perte des 20 %.

Monsieur le Maire précise que dans les pertes, certaines fuites peuvent être identifiées.

Il est précisé que le Rapport Annuel du Délégataire est un document type.

Monsieur Denis DELAGE explique que l'objectif du délégataire et de la Commune est de diminuer ces 20 %.

Monsieur Gabriel CHAMOUTON demande des précisions sur la hausse de 315 % des volumes consommés autorisés (page 35).

Monsieur Denis DELAGE lui précise que l'année 2016 est une année à part, puisque c'est l'année du changement de délégataire. Des gestes commerciaux ont été faits.

Monsieur Gabriel CHAMOUTON demande ce que veut dire VEG à la page 73.

Il lui est répondu que c'est la Vente En Gros.

Monsieur le Maire rappelle la visite du 24 septembre de l'usine de traitement d'eau du Signal et de la galerie du Lac Blanc.

*_*_*_*

Monsieur Denis DELAGE, Adjoint au Maire, rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable est présenté au conseil municipal.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport mis à la disposition des conseillers,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable d'Huez 2019. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

NON VOTANT(S): 0

2020/09/03 - FINANCES - SUEZ - COMPTE RENDU ANNUEL D'EXPLOITATION 2019

Monsieur Denis DELAGE, Adjoint au Maire, rappelle qu'en application de la Loi n° 95-127 du 08 février 1995 et du décret n° 95-635 du 06 mai 1995, le rapport relatif à l'exploitation du service d'eau potable, pour l'exercice 2019 est tenu à disposition des citoyens, en mairie annexe de l'Alpe d'Huez.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- PREND ACTE du compte-rendu d'exploitation 2019 de SUEZ, relatif au service d'eau potable, qui est tenu à disposition des citoyens en mairie annexe de l'Alpe d'Huez.

2020/09/04 - MARCHE PUBLIC - REMPLACEMENT DU SYSTEME D'ACCES SECURISE DU PARKING DU CRISTAL - PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE -PROTOCOLE D'ACCORD

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle au conseil municipal que le 3 septembre 2019, la Commune a passé un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec la société SKIDATA portant sur le remplacement du système d'accès sécurisé du Parking du Cristal pour un montant global de 65.734,95 euros hors taxe.

La réalisation des travaux a pris du retard et le Parking du Cristal n'a pas pu être commercialisé avant le 6 mars 2020 alors que sa date de mise en service était contractuellement fixée au 15 novembre 2019.

La Commune a demandé à SKIDATA l'application des pénalités prévues au marché pour un montant de 155.333 euros hors taxe correspondant à 23 jours ouvrés de retard à compter de la notification à SKIDATA de sa défaillance.

Au regard du montant en cause, les deux parties ont engagé des négociations et ont trouvé un accord financier qui met définitivement fin au litige qui les opposait.

Ainsi, SKIDATA s'engage:

- à verser une somme de 6.573,50 euros hors taxe (six mille cinq cent soixante-treize euros et cinquante centimes) à titre de pénalités de retard au plus tard le 31 octobre 2020,
- à fournir un stock de confort pour un montant équivalent à la somme de 11.446 euros hors taxe (onze mille quatre cent quarante-six euros), selon inventaire annexé au protocole d'accord. La livraison interviendra au plus tard le 15 novembre 2020,
- à effectuer la mise à jour des logiciels caisse avec l'installation de leur dernière version dont la valeur est estimée à la somme de 8.372 euros hors taxe (huit mille trois cent soixante-douze euros) au plus tard le 31 octobre 2020.

soit un montant global de pénalités évalué à la somme de 26.391,50 euros hors taxe (vingt-six mille trois cent quatre-vingt-onze euros et cinquante centimes).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- APPROUVE le projet de protocole d'accord avec SKIDATA pour un montant global de 26.391,50 euros hors taxe,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole,

*_*_*_*

Madame Nadine HUSTACHE précise que l'accord financier était plus judicieux puisque SKIDATA travaille avec la Commune et la SATA.

Monsieur Gabriel CHAMOUTON demande des précisions sur le stock de confort.

Madame Nadine HUSTACHE lui indique que ce sont des pièces détachées qui permettront d'être réactifs en cas de panne.

Monsieur le Maire informe que SKIDATA était au départ une entreprise autrichienne pratiquement la seule sur le marché, et rappelle qu'elle a 90% des remontées en France. Il précise que ce choix c'est donc porté aussi pour les parkings pour pouvoir faire un forfait de ski plus entrée de parking.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NON VOTANT(S): 0

2020/09/05 - Informations au Conseil Municipal - Infos

Monsieur le Maire donne lecture des informations suivantes :

- Signature d'un arrêté résiliant au 30 novembre 2020 le contrat de location de l'appartement Neigepré B34 et du garage 7 dans le même immeuble.
- Un arrêté a été adopté pour indexer, à compter du 1^{er} octobre, le loyer de l'appartement de type T4 à la Maison d'Huez.
- Un arrêté a été adopté concernant la révision des tarifs des parkings communaux à compter du 05 octobre 2020. Les augmentations concernent les tarifs à la semaine, annuels et saisons dans la limite de 2.5%.
- · Délégation de signature au personnel suivant :
 - Jérôme JOLY, DST,
 - Alexandre VIALATTE, DRH.
- Une convention de mise à disposition de locaux pour du soutien scolaire a été signée avec Madame Myriam PICQ pour le période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.
- Un marché subséquent Nº6 a été conclu dans le cadre du lot nº 2 Travaux de voirie et revêtement de sols, de l'accord-cadre de travaux courants de réparation et d'aménagements de voirie et réseaux divers, pour les travaux d'entretien et de réparation des voiries communales, a été attribué le 19/08/2020 à la société COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, domiciliée ZA Les Condamines Bresson, à EYBENS Cedex 538322), pour un montant total de 499 893,00 € H.T. (soit 599 871,60 € TTC).

Les travaux ont été prévus pour une durée de 12 semaines, et de manière indicative, du 7 septembre au 30 novembre 2020.

• Un marché subséquent N°7 conclu dans le cadre du lot n° 1 - Travaux de terrassement, de l'accordcadre de travaux courants de réparation et d'aménagements de voirie et réseaux divers, pour
l'installation de merlons sur le parking de la zone sportive des Bergers de la commune d'Huez, a
été attribué le 24/08/2020 à la société GRAVIER Travaux publics, domiciliée 8 Avenue de la
Muzelle aux Deux Alpes (38860), pour un montant total de 22 967,50 € H.T. (soit 27 561,00 €
TTC).

Les travaux ont été prévus pour une durée de 5 semaines, et de manière indicative, du 24 août au 28 septembre 2020.

Un marché de travaux ayant pour objet la réhabilitation d'un hangar métallique à l'Altiport, a été attribué le 31/08/2020 à la société MASSE TRAVAUX CONSTRUCTION, domiciliée Centre commercial Sud − 164 rue des Couteliers à BRIANCON (05100), pour un montant total de 126 006.00 € H.T. (soit 151 207.20 € TTC).

Les travaux sont prévus pour une durée de 2 MOIS à compter de la date de notification.

2020/09/06 – QUESTIONS DIVERSES

- Madame Valéry BERNODAT-DUMONTIER indique que Myriam PICQ recherche une personne pour l'aider pour le soutien scolaire.
- Monsieur Gabriel CHAMOUTON demande des précisions sur la porte prévue du hangar à l'Altiport. Monsieur le Maire précise que les travaux prévoient l'intégralité des bardages, de l'isolation du toit, et de la porte.

Monsieur Gabriel CHAMOUTON soumet l'idée de faire payer un loyer même symbolique à Jack PORTE pour le stationnement de son avion.

Monsieur le Maire explique que la Commune verse une somme à son association. Il rappelle qu'avant du personnel communal travaillait à la cabane de contrôle avec des retours assez mauvais. A ce jour c'est Jack PORTE qui gère ce contrôle, il encaisse l'argent pour le compte de la Commune des locations d'avions ou d'hélicoptères et du stationnement des avions. Il s'occupe aussi du damage l'hiver, et entretien et sécurité du site.

Madame Valéry BERNODAT-DUMONTIER demande qui encaisse cette taxe.

Monsieur le Maire lui répond que c'est une recette communale.

 Madame Valéry BERNODAT-DUMONTIER s'interroge sur les travaux à la Patte d'Oie. Elle conteste l'arrachage des arbres.

Monsieur le Maire lui signale que les travaux sont conformes au permis d'aménager, mais c'est un chantier complexe avec un tri des matériaux (terre et rochers). A la fin du chantier, cet endroit sera revégétalisé avec des nouveaux arbres plantés.

Madame Valéry BERNODAT-DUMONTIER lui expose les désagréments des habitants du Maona, et qu'il est important de les rassurer sur la piste de ski.

Monsieur le Maire lui indique qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir, le mur va être fait, les enneigeurs vont être déplacés, et de ce fait la neige est assurée jusqu'en avril.

- Madame Valéry BERNODAT-DUMONTIER sollicite les informations sur la liaison avec les 2 Alpes.
 Monsieur le Maire lui répond que le sujet sera traité au niveau de la CCO pour une liaison 4 saisons.
 Elle souligne que la liaison Bourg d'Oisans/Alpe d'Huez n 'ayant pas les mêmes objectifs sera plus facile.
- Monsieur Gabriel CHAMOUTON demande où en sont les travaux de Marmotte 1. Monsieur le Maire lui répond qu'ils ont reçu seulement ce jour l'accord de la DDT, malheureusement ils ne pourront pas être réalisés avant cet hiver.
- Monsieur le Maire craint la saturation des parkings cet hiver avec l'abondance de touristes français. La chambre des commerces devrait lancer un séjour plus bus tout compris, afin de limiter le nombre de voitures.
- Monsieur Gabriel CHAMOUTON demande quelle suite pour la SEMCODA. Monsieur le Maire indique le changement du Président et des cadres, mais pas plus de nouvelle.
- Madame Valéry BERNODAT-DUMONTIER demande si la Commune postule pour le Tour de France. Monsieur le Maire répond que c'est déjà fait, et que la Commune postule tous les ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée.

Fait à Huez, le 18 septembre 2020

Le secrétaire de séance,

Jonas FABRE

PRIE DATE

Le Maire

Jean-Yves NOYREY